

## Question écrite

24 juin 2024

### ***Coût de personnel lié aux achats de gaz***

Dans le message du Conseil de ville du 30.01.2023, il est fait état de la création de 2 postes pour un total de 1.7 ETP, pour la gestion du réseau gaz (90%) et de l'approvisionnement gaz (80%). La justification économique se fait en comparant les charges salariales de ces 2 postes aux prestations payées à Régiogaz (moyenne de CHF 429'000.-). Or les prestations payées à Régiogaz ne correspondent pas aux prestations fournies directement par les 2 postes.

- Pouvez-vous donner le détail des prestations qui étaient fournies par Régiogaz et qui sont maintenant fournies par les titulaires de ces deux nouveaux postes, afin d'établir une comparaison réaliste ?

La charge de 80% pour la gestion des achats gaz surprend. Nous avons interrogé des personnes de métier à ce sujet, qui nous indiquent que l'essentiel du travail d'achat – une fois spécifiées les conditions-cadre générales est fait par le gestionnaire de portefeuille de GAZNAT (une prestation payée CHF 29'000.- / an, et ce montant est mentionné dans le document). Une commune vaudoise citée par une de ces personnes de métier distribue environ 4 fois plus de gaz que Delémont, et a un acheteur à 50% (0.5 ETP) pour gérer les achats gaz via GAZNAT avec l'offre «gestion de portefeuille de GAZNAT» et les achats d'électricité. Elle consacre environ 20% d'ETP de plein temps pour acheter 4 fois plus de gaz que Delémont !

- Que fait réellement le titulaire du poste à 80%, dans les environ 0.6 d'ETP qu'il a disposition hors le suivi des achats gaz ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Pour le groupe PLR

Christophe Günter

